

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**INSTALLATEUR ELECTRICIEN RESIDENTIEL**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE**

**CODE : 21 50 30 S20 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 octobre 2024,  
sur avis conforme du Conseil général**

# INSTALLATEUR ELECTRICIEN<sup>1</sup> RESIDENTIEL

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de l'installateur électricien :

- ◆ met en place les conduits, canalisations électriques et les boîtiers d'une installation électrique encastrée et/ou apparente ;
- ◆ place et raccorde les équipements électriques dans une installation résidentielle ;
- ◆ met les installations électriques sous tension.

« L'INSTALLATEUR ELECTRICIEN » exécute en toute autonomie toutes les tâches qui lui sont attribuées et ce, dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise, ...).

Les profils de formation de « L'INSTALLATEUR ELECTRICIEN RESIDENTIEL », élaborés dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le 16/01/2014 ont servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épique

## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

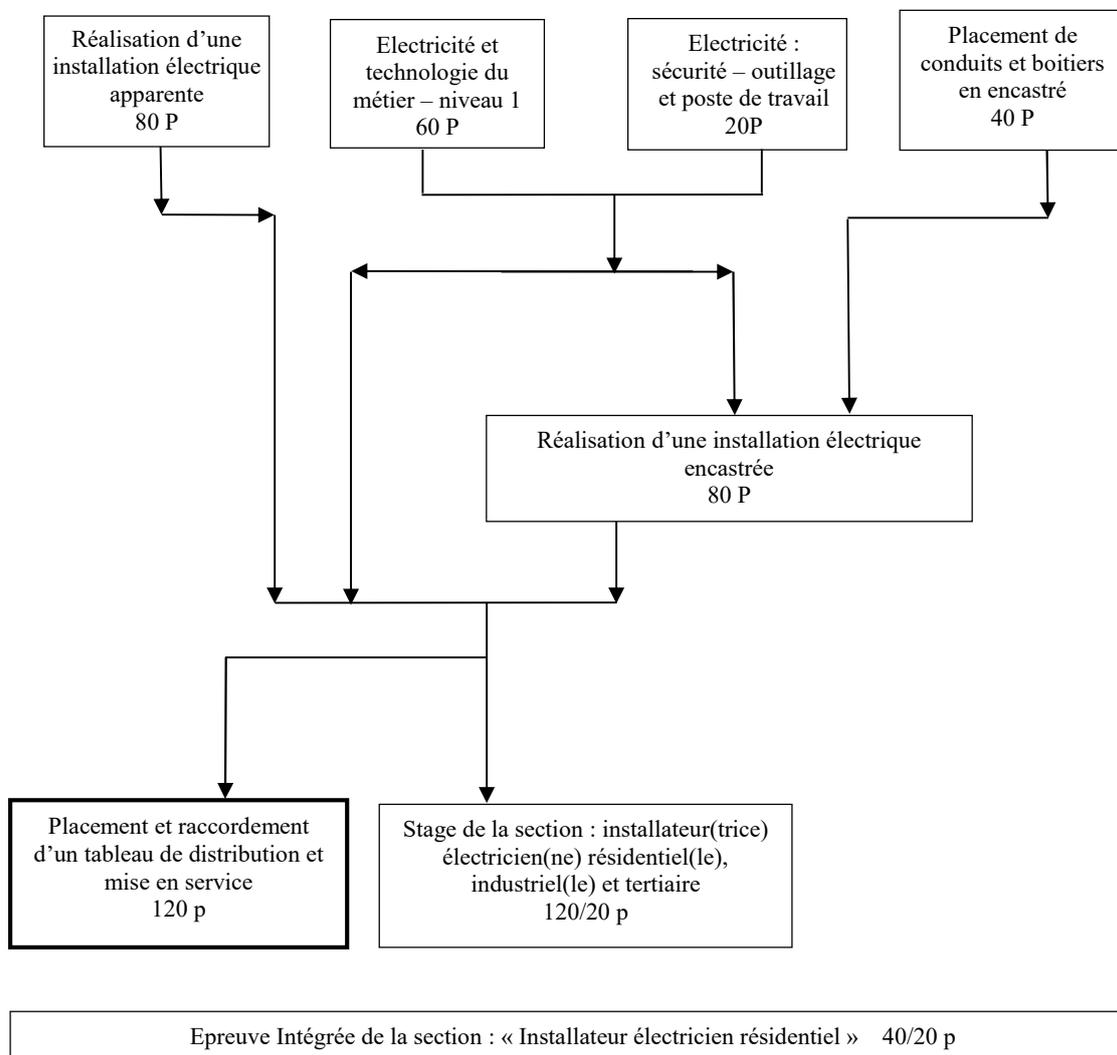
Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA
Réalisation d'une installation électrique apparente	ESIT	2150 27 U11 D3		80	205	UAA 1 UAA 2
Electricité : technologie du métier – niveau 1	ESIT	2150 28 U11 D3		60	205	UAA 1 UAA 2
Electricité : sécurité – outillage et poste de travail	ESIT	2150 21 U11 D2		20	205	UAA 1
Placement de conduits et boîtiers en encastré	ESIT	2150 29 U11 D2		40	205	UAA 2
Réalisation d'une installation électrique encastrée	ESST	2150 31 U21 D3		80	205	UAA 3
Placement et raccordement d'un tableau de distribution et mise en service	ESST	2150 33 U21 D1	X	120	205	UAA 4 UAA 5
Stage de la section : installateur(trice) électricien(ne) résidentiel(le), industriel(le) et tertiaire	ESST	2150 38 U21 D1		120/20	205	
Epreuve intégrée de la section : Installateur électricien résidentiel	ESSQ	21 50 30 U22 D1		40/20	205	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	<b>560</b>
B) nombre de périodes professeur	<b>440</b>
C) nombre d'ECVET	<b>75</b>

Correspondance UAA	Intitulés des UAA	Nbre d'ECVETS
UAA1	Réaliser une installation électrique de base en pose apparente et en vérifier le bon fonctionnement	20
UAA 2	Placer les conduits et boîtiers en encastré	15
UAA3	Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée	20
UAA4	Placer et raccorder un tableau de distribution, les mises à la terre et les liaisons équiopotentielle	10
UAA5	Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé (Résidentielle)	10
	<b>Total des points ECVET pour la section</b>	<b>75</b>

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : INSTALLATEUR ELECTRICIEN RESIDENTIEL

3.1. Modalités de capitalisation des unités d'enseignement de la section : installateur électricien résidentiel, industriel et tertiaire



3.2. Modalités de délivrance des attestations d'unités d'acquis d'apprentissage (SFMQ) de la section : installateur électricien résidentiel

**UAA 1 : Réaliser une installation électrique de base en pose apparente et en vérifier le bon fonctionnement**

Réalisation d'une installation électrique apparente 80 P

Electricité : technologie du métier – niveau 1 60 P

Electricité : sécurité – outillage et poste de travail 20 P

**UAA 2 : Placer les conduits et boîtiers en encastré**

Placement de conduits et boîtiers en encastré 40 P

Electricité : technologie du métier – niveau 1 60 P

Electricité : sécurité – outillage et poste de travail 20P

**UAA 3 : Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée**

Réalisation d'une installation électrique encastrée 80 P

**UAA 4 : Placer et raccorder un tableau de distribution, les mises à la terre et les liaisons équipotentielles**

**UAA 5 : Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé**

Placement et raccordement d'un tableau de distribution et mise en service 120 P

#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification d'« INSTALLATEUR ELECTRICIEN RESIDENTIEL », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**



**Enseignement  
de Promotion Sociale**

**CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN RÉSIDENTIEL**

**Enseignement secondaire supérieur du troisième degré**

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 28 avril 2016

<b>INSTALLATEUR ELECTRICIEN<sup>2</sup> RESIDENTIEL</b>
---

## I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau **3** du Cadre francophone des certifications.

## II. CHAMP D'ACTIVITES

L'installateur électricien résidentiel place et raccorde les circuits électriques résidentiels. Il met l'installation en service et s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installations résidentielles nouvelles ou existantes).

Il exerce le métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

## III. ACTIVITES CLES

*dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code RGPT),*

*dans le respect de la législation concernant le métier dans sa globalité (accès à la profession, agrégation, directives européennes, fédérales, nationales, communautaires, régionales, directives SPF santé, ...),*

*dans le respect du RGIE, du PEB (Performance énergétique des bâtiments) et des règlements intérieures de l'entreprise,*

- ◆ mettre en place les conduits, canalisations électriques et les boîtiers d'une installation électrique encastrée et/ou apparente ;
- ◆ placer et raccorder les équipements électriques ;
- ◆ mettre l'installation électrique sous tension.

## IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Intérieur et extérieur des bâtiments nouveaux ou existants.

---

<sup>2</sup> Le masculin est utilisé à titre épique

## V. SITOGRAPHIE

[www.sfmq.cfwb.be](http://www.sfmq.cfwb.be) :

Source SFMQ – Productions SFMQ/CCPQ - > Métiers de l'électricité – Installateur électricien résidentiel (SFMQ) – Profil métier.pdf–.

Fiche métier ROME V3 : <http://www.2.pole-emploi.fr>

Fiche métier Consortium de validation des compétences : <http://www.cdvc.be/>

Profil de qualification CCPQ : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

Profil sectoriel FORMELEC : [www.formelec.be](http://www.formelec.be)

Fiche métier IMT-B : [http:// www.imtb.actiris.be](http://www.imtb.actiris.be)

Commission paritaire (SCP 149.01) : [www.belgium.be/fr/emploi/conventions](http://www.belgium.be/fr/emploi/conventions)

# Supplément au certificat Europass<sup>(\*)</sup>



Belgique



## 1. Intitulé du certificat<sup>3</sup>

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION D'INSTALLATEUR ELECTRICIEN RESIDENTIEL**

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat<sup>4</sup>

**RESIDENTIEEL ELECTRICIEN (NL)**  
**RESIDENTIEEL ELECTRICIEN (DE)**  
**DOMESTIC ELECTRICIAN (EN)**

## 3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de qualification atteste de la maîtrise des acquis d'apprentissage listés ci-dessous :

- ◆ UAA1 : Réaliser une installation électrique de base en pose apparente et en vérifier le bon fonctionnement ;
- ◆ UAA2 : Placer les conduits et boîtiers en encastré ;
- ◆ UAA3 : Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée ;
- ◆ UAA4 : Placer et raccorder un tableau de distribution, les mises à la terre et les liaisons équipotentielles ;
- ◆ UAA5 : Mettre en service l'installation.

## 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le métier d'installateur électricien résidentiel/installatrice électricienne résidentielle est référencé dans la fiche métier F1602 - Electricité bâtiment du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)).

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

L'installateur électricien résidentiel/installatrice électricienne résidentielle place et raccorde les circuits électriques résidentiels. Il met l'installation en service et s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation résidentielle nouvelle ou existante).

### (\*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

© Union européenne, 2002-2014 | <http://europass.cedefop.europa.eu>

<sup>3</sup> dans la langue d'origine

<sup>4</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

5. Base officielle du certificat	
<p><b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b> (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB :</p> <p>Etablissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur</b> Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique <a href="http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/">http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/</a> <a href="http://www.enseignement.be/">http://www.enseignement.be/</a></p>
<p><b>Niveau dans le cadre des certifications de la communauté française de Belgique :</b> niveau 3</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b> Le certificat de qualification est délivré aux étudiants qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par les unités d'acquis d'apprentissage du dossier pédagogique de la section « Installateur électricien résidentiel » de l'Enseignement de promotion sociale.</p> <p>Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis dans le dossier pédagogique de la section « Installateur électricien résidentiel » de l'Enseignement de promotion sociale.</p> <p>Le dossier pédagogique répond aux profils de formation, d'évaluation et d'équipements du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) - <a href="http://www.sfmq.cfwb.be">www.sfmq.cfwb.be</a> (Installateur électricien résidentiel)</p>
<p><b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b> Néant</p>	<p><b>Accords internationaux</b> Néant</p>
<p><b>Bases légales du certificat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter).</li> <li>• Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ).</li> <li>• Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale.</li> <li>• Circulaire 5644 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.</li> </ul>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	0 à 71 %	400 périodes (1 période = 50 minutes)
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 29 %	160 périodes
Apprentissage non formel validé	0 à 90 %	
<b>Durée totale de l'enseignement</b>		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
<p><b>Niveau d'entrée requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire du Certificat d'études de base ou réussite d'un test vérifiant les compétences de base (celles du CEB) en français et en mathématiques ;</li> <li>• Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociale sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991</li> </ul>		
<p><b>Information complémentaire</b> <a href="http://europass.cedefop.europa.eu">http://europass.cedefop.europa.eu</a></p>		
<p><b>Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale :</b> <a href="http://www.enseignement.be/index.php?page=27151">http://www.enseignement.be/index.php?page=27151</a></p>		

## INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN RÉSIDENTIEL / INSTALLATRICE ÉLECTRICIENNE RÉSIDENTIELLE

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

### EQUIPEMENT DE BASE

#### 1. Infrastructure :

- Local sous toit respectant le code du bien-être au travail
- Alimentation électrique sécurisée
- Supports de travail adaptés

#### 2. Outillage collectif :

- Outillage électroportatif : foreuses, visseuse, burineuse, disqueuses, rainureuse et accessoires
- Aspirateur industriel,
- Appareils de mesure électrique,
- Appareils de prise de niveaux,
- Clés plates, à douilles, à six pans,
- Pincés à colson,
- Scies à métaux,
- Matériel de traçage,
- Matériel réglementaire pour travail en hauteur,
- Matériel de gestion de déchets et de nettoyage,
- Matériel de ragréage.

#### 3. Outillage individuel :

##### 3.1. Equipement de protection individuelle :

- Vêtements de travail
- Chaussures de sécurité S3
- Casque de sécurité/casquette de sécurité
- Lunettes/écran facial de protection
- Gants de protection et gants isolés
- Masque anti-poussière
- Protections antibruit

##### 3.2. Coffre à outils contenant :

- Tournevis isolés
  - cruciforme Pozidriv n°1, 2, 3
  - cruciforme Phillips n°1, 2, 3
  - à lame plate 3, 5 mm
- Pincés isolées

- coupe câble
- multiprise
- universelle
- à bec plat (coudé ou non)
- coupante
- à dénuder
- à sertir les embouts (1,5 à 10 mm<sup>2</sup>)
- à sertir les cosses (1,5 à 6 mm<sup>2</sup>)
- Autres outillages
  - dénude câble, couteau d'électricien
  - double mètre pliant bois/synthétique
  - testeur de tension, de continuité
  - niveau à bulle
  - crayon
  - marteau
  - massette
  - burin
  - scie à métaux junior

#### **4. Matériel d'installation :**

- Matériel électrique : les conduits, les canalisations électriques, les boîtiers apparents et encastrés, les boîtes de dérivations, le coffret de distribution, le coffret de comptage.
- Composants électriques : les appareils de protection (disjoncteur, DDR (différentiels)) ; les socles de prise, les interrupteurs, les appareils d'éclairage.
- Consommables élémentaires : le matériel de fixation, de connexion, de sertissage, de scellement, de ragréage.

### **INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)**

#### 1. Adresses :

#### 2. Sites généralistes :

#### 3. Ressources pédagogiques :

- Formelec : Liste minimaliste de l'équipement que doit avoir une entreprise pour prendre un apprenant en formation.

#### 4. Sites :